

**MUNICIPALITÉ DE
FRANQUELIN COMTÉ DE
SAGUENAY PROVINCE DE
QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **21-09-2015**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

Desjardins	Johanne	Conseillère	Siège #02
Grenier	Lise	Conseillère	Siège #03
Légaré	Richard	Conseiller	Siège #04
Girard	Catherine	Conseillère	Siège#06

Diane Cyr, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2015-110

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que:
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res. : 2015-111

3.PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que les états financiers pour l'année 2013, vérifiés par la firme Mallette et présentés par Mme Geneviève Arsenault, *CPA auditrice, CA*, soit et sont acceptés.

Le résultat de l'année financière 2013 est un surplus de l'ordre de: 465\$

Pour un déficit accumulé au 31-12-2013 de l'ordre de : 267 503\$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2015-112

4. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 AOÛT 2015

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière du 17 août 2015 soit et est adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2015-113

5. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2015-09

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de correspondance 2015-09

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2015-114

6. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 3972 à 3985 et les déboursés directs d'août 2015.

Adoptée à l'unanimité

7. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Rés. : 2015-115

Avis de motion projet de règlement 2015-151 relatif aux taux de taxes et mode de tarification pour 2016

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :

Avis de motion est par la présente donné que lors d'une séance subséquente sera déposé pour adoption le règlement 2015-151, dont l'objet est :

Les différents taux de taxes et mode de tarification pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-116

Avis de motion projet de règlement 2015-152 concernant la signature d'une entente sur l'établissement d'un plan d'entraide inter-municipale contre incendie

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

Avis de motion est par la présente donné que lors d'une séance subséquente sera déposé pour adoption le règlement 2015-152, dont l'objet est :

La signature d'une entente sur l'établissement d'un plan d'entraide inter-municipale contre incendie.

Adoptée à l'unanimité

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopter

Rés. : 2015-117

a. Prise de position de la Municipalité de Franquelin, advenant la vacance du bâtiment de l'école Père Duclos de Franquelin

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin réitère son désir et sa volonté de maintenir l'école Père Duclos de Franquelin ouverte :

ATTENDU QUE : Malgré ses désirs, la Municipalité de Franquelin préfère dès maintenant, prendre position advenant que la Commission Scolaire de l'Estuaire passerait outre les efforts, les démarches, la mise en place de politique de la Municipalité, afin d'accueillir de nouvelles familles et procéderait malgré tout à la fermeture de ladite école.

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin est présentement en réflexion afin de maximiser les espaces présentement disponibles dans les bâtiments municipaux dans le but dans minimiser les coûts.

ATTENDU QUE : Lors de la réflexion publique sur l'avenir des bâtiments municipaux tenue le 19 septembre dernier, les citoyens présents étaient majoritairement en faveur de cette maximisation des espaces déjà disponibles.

ATTENDU QUE : Lors de cette même réflexion publique, les citoyens présents étaient majoritairement en désaccord avec l'ajout du bâtiment de l'école aux bâtiments municipaux déjà existants.

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin considère que la Commission Scolaire de l'Estuaire doit être mise au courant dès maintenant de sa position, afin de tenir compte de celle-ci, lors du calcul du coût du bâtiment après fermeture.

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère, et unanimement résolu que :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Advenant une fermeture de l'école Père Duclos à Franquelin, la Municipalité ne se portera pas acquéreur du bâtiment de l'école Père Duclos, même pour la somme symbolique de 1.00\$

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-118

b. Octroi des travaux à effectuer dans le bâtiment du C.R.I.V.F.F. dans le cadre de la nouvelle programmation du Programme de Mise en Valeur Intégrée d'Hydro-Québec

ATTENDU QUE : Une demande de soumission a été faite auprès de deux (2) fournisseurs concernant l'octroi des travaux à effectuer dans le cadre de la nouvelle programmation du Programme de Mise en Valeur Intégrée d'Hydro-Québec

ATTENDU QUE : Les deux (2) fournisseurs contactés ont remis une proposition

ATTENDU QUE : Les deux (2) propositions répondent aux exigences

ATTENDU QUE : Les membres du conseil ont pris connaissance des deux (2) propositions

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin octroi les travaux dans les bâtiments du C.R.I.V.F.F. au plus bas soumissionnaire soit : Plomberie Octave Roy. pour un montant de vingt-deux mille trois cent cinquante (22 350\$) avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-119

c. Dépôt pour acceptation de la demande de paiement #03 des Entreprises GNP Inc. relative à la mise aux normes de l'eau potable

- ATTENDU QUE :** Des travaux sont présentement en cours pour la mise aux normes des installations d'eau potable municipales
- ATTENDU QUE :** Un emprunt temporaire a été contracté afin de pouvoir régler les dépenses liées à ces travaux et ce jusqu'à ce que soit obtenue le versement de la subvention allouée par les gouvernements
- ATTENDU QUE :** Il est convenu avec notre institution financière de ne procéder au décaissement que de manière graduelle, selon les besoins et ce dans le but d'éviter des frais d'intérêts inutiles
- ATTENDU QUE :** Nous avons en main la troisième demande de paiement des Entreprises GNP inc. pour les travaux réalisés au 16 septembre 2015, montant qui inclut la retenue contractuelle de 10% ainsi que les taxes applicables
- ATTENDU QUE :** Cette demande de paiement a été vérifiée par la firme TDA, ingénieurs au dossier et surveillant des travaux et que ceux-ci en recommandent le paiement

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que :

La demande de paiement #03 des Entreprises GNP inc soit et est acceptée et que Mme Diane Cyr Directrice Générale soit et est autorisée à effectuer le paiement relatif à celle-ci au montant de deux cent cinquante-deux milles et quatre-vingt dollars et dix-neuf sous (252 080.19\$)

Adoptée à l'unanimité

Rés. : 2015-120

d. Remplacement sous-fondation de la rue des Trembles

- ATTENDU QUE :** Suite aux dernières analyses, la sous-fondation de la rue des Trembles s'est avérée inadéquate pour la réfection de la rue
- ATTENDU QUE :** Ces déficiences n'étaient pas apparues lors des analyses précédentes.
- ATTENDU QUE :** Le coût des travaux pour la mise à niveau de la sous-fondation est de l'ordre de 25 900\$ avant taxes.
- ATTENDU QUE :** Nous avons présenté une demande aux fins d'admissibilité auprès du Ministère afin que ces travaux soient autorisés dans le cadre du programme FCCQ
- ATTENDU QUE :** Si ces travaux sont admis au Fond Chantier Canada Québec, ceux-ci seront subventionnés au même taux que les autres travaux d'aqueduc soit à 79.1%
- ATTENDU QUE :** Si ces travaux sont admis au Fond Chantier Canada Québec, il demeurera, après subvention, un montant de l'ordre de 5 415\$ à absorber par la Municipalité

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que:

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Advenant que les travaux mentionnés soient admissibles et acceptés par le programme Fond Chantier Canada Québec, Mme Diane Cyr, directrice-générale/secrétaire-trésorière et/ou M. Michel Levesque, maire soient et sont autorisés à signer tous documents reliés à cet ajout au programme.

Adoptée à l'unanimité

11. PERIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés : 2015-121

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 20h56



Michel Lévesque, Maire



Diane Cyr, Directrice-Générale/Sec.-Très.